

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL77

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE 4 BIS A

À l'alinéa 16, substituer au mot :

« fixent »

le mot :

« prévoient ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.